



Licenciement abusif dans une ssii

Par **jurisprudence**, le **26/07/2010** à **21:31**

Bonjour,

J'ai été embauché dans une SSII en CDI le 12 Avril 2010 (la période d'essai est de 4 mois) pour exercer la fonction de consultante.

je suis étrangère, je n'est donc pas de permis de travail

La boite à fait le dossier auprès de la préfecture.

Entre temps ma boite me fait signer un CDD qui a commencé le 26 Avril

Aujourd'hui on me dit fin de ton CDD au revoir!!!!!!

est ce légal d'avoir deux contrats ? que dois je faire?

est ce un abus ?

merci pour votre aide

Par **phoenixx1**, le **28/07/2010** à **22:39**

si vous avez un cdi l'employeur ne peut le requalifier en CDD.

faites un saisine au conseil de prud'homme pour obtenir réparation de votre préjudice.

rapprocher vous de la CGT pour obtenir de l'aide tant pour obtenir de l'aide a la régularisation de votre situation par le travail et obtenir des papiers que pour obtenir de l'assistance dans le conflit qui vous oppose à votre employeur.

eric legrand

conseiller prud'homme

Par **jurisprudence**, le **28/07/2010** à **23:02**

>merci pour votre aide ,cependant pourriez-vous me dire auprès de quel service de la CGT je dois me rapprocher ?

Cordialement

Par **phoenixx1**, le **29/07/2010** à **17:05**

dans beaucoup de ville il y a des unions locale ou des conseillers prud'hommes et des avocats qui conseillent les travailleurs.

moi par exemple je suis de l'union locale CGT d'aulnay sous bois dans le 93

mais rechercher dand google si dans votre ville ou votre departement ne se trouve pas une telle structure, ces militants sont bénévoles et dévoués à la cause des travailleurs.

ces militants vous aiderons gracieusement et avec un peu de chance ils vous assisterons

tous au long de vos procédures en justice en vous aidant a construire un dossier en droit pour aller plaider votre cause devant le conseil de prud'homme